

LE PIN Le mag

Déc. 2023 N°1



Périscolaire : un projet intergénérationnel p.10 Du côté des impôts locaux : taxes foncière et d'habitation p.12 Travaux et cadre de vie : Poursuite de l'éclairage LED et enfouissement des réseaux p.13







LE PARTENAIRE DE CONFIANCE

POUR DES SOLUTIONS CIRCULAIRES DANS L'EAU ET LES DÉCHETS

Nous recrutons des femmes et des hommes dans les métiers du recyclage et de la valorisation en CDI, CDD, intérim, alternance, stage : rejoignez-nous sur www.suez.fr/carrieres!

IWS Minerals France Route de Courty - 77280 Villeparisis 01 64 27 93 04 - accueil.villeparisis@suez.com

Notre site de production Le Pin

- Différentes activités: carrière gypse, carreaux de plâtre, perlite, plâtres feu, plâtres, enduits, liants et colles, Premix, vracs plâtre, plateforme logistique...
- Multiples certifications Produits (CSTB, CE, ZU, UL)
 & Systèmes (ISO 9001, 14001, 50001)
- Superficie totale : 60 hectares
- ▶ Effectif > 90 personnes



Création 1973



1er usine Finition Groupe Etex



8 activités différentes



Certifications Produits & Systèmes















ÉDITO



Chères Pinoises, chers Pinois,

Je suis heureuse de vous présenter la nouvelle édition de notre magazine "LE PIN Le mag". Nouveau look, nouvelle présentation, le Mag est le fruit d'un travail commun mené par les élus et les services que je remercie pour leur investissement sans faille à nos côtés.

Le temps passe bien vite et maintenant que la vie post-covid a repris son cours, chacun a retrouvé ses bonnes habitudes et pratiques. La dynamique des activités au sein de la commune refait surface pour notre plus grande satisfaction. Nul ne s'en plaindra.

Votre équipe municipale poursuit la réalisation de ses projets. Comme vous le savez, la construction du Pôle Santé suit son cours. Ce projet d'envergure pour une si petite commune, que votre équipe municipale a osé mener, a vu le jour mi-juin 2023. Les cabinets médicaux ne tarderont pas à être livrés aux professionnels de santé. Tout comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de la pose du 1er mur, je tiens à renouveler mes remerciements au Docteur Eric Couture pour son engagement à nos côtés qui nous a permis de construire notre dossier en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

A l'approche des fêtes de fin d'année, pour la plus grande satisfaction de tous et toujours dans un élan de convivialité, de nombreux rendez-vous importants vous attendent :

- Le 8 décembre, nous aurons le plaisir de nous retrouver aux traditionnelles festivités de Noël, place des Fêtes,
- Le 10 décembre, les tout-petits de moins de 3 ans assisteront au spectacle de Noël qui leur est dédié. Tous auront le plaisir de repartir avec un jouet offert par le Père Noël,
- Le 13 décembre, le CCAS organise la collecte des boites participatives au profit des démunis.
- Les 18 et 19 décembre, nos seniors se verront remettre les colis de Noël ainsi que les bons d'achat.
- Les 19 et 21 décembre, les enfants des classes maternelles et élémentaires assisteront aux spectacles de Noël.

Notre Père-Noël va être très sollicité, il sera aussi très chargé puisqu'il sera porteur des ballotins de chocolats offerts aux 200 enfants de l'école Etienne Martin. Il sera présent à chaque festivité.

Et enfin, le samedi 20 janvier 2024, j'aurai le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux.

En attendant de vous retrouver nombreux au travers de tous ces évènements festifs de fin d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

> Lydie WALLEZ Maire de Le Pin

SOMMAIRE

- 04 Retour en images
- 06 Actualités et vie locale
- 08 Dossiers
 - · Travaux au futur Pôle Santé
 - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
 - Revalorisation des biodéchets
 - Après les fêtes, que faire de mon sapin?

10 Enfance / Jeunesse

- Rentrée scolaire
- Périscolaire
- Aides aux familles

11 Finances

Du côté des impôts locaux

12 Travaux et cadre de vie

- Poursuite de l'éclairage LED et enfouissement des réseaux
- Règlementation hivernale

13 CCAS

Le voyage des seniors

13 Nos associations ont du talent

- Portrait de Jacky GÉNARD, membre de l'AS LE PIN Football
- 14 Vie associative
- 14 Vivre à Le Pin
- De nouveaux agents
- Etat civil

15 Infos mairie

- · Horaires d'ouverture
- Dates des prochains Conseils municipaux
- Panneau Pocket
- Permanences France Service

Magazine d'informations de La Mairie de Le Pin,

..........

tiré en 750 exemplaires

Directeur de la rédaction : Lydie WALLEZ Rédacteur en chef : Estelle GIARDINA

Maquette et mise en page : Annabelle ESTEBAN Impression : EOZ Imprimerie - 01 42 85 66 29

Crédit photos : Mairie de Le Pin Dépôt légal : Décembre 2023

Fête du village RETOUR EN IMAGES





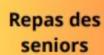


























Exposition d'art Haïtien



RETOUR EN IMAGES



Forum des associations







Remise des calculatrices





Armistices 8 mai 11 novembre











Octobre Rose









ACTUALITÉ & VIE LOCALE

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Sénat vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. Il représente les collectivités territoriales.

Dimanche 24 septembre dernier, c'est 3 326 grands électeurs appelés aux urnes qui ont élu leurs représentants au Sénat.

Au total, la moitié de la chambre, soit 170 sièges, était en jeu dans 38 départements métropolitains, 6 territoires d'outremer et 6 circonscriptions des Français de l'étranger.

En Seine et Marne, 6 mandats de sénateurs ont été renouvelés.

Ont été élus en Seine-et-Marne :

Mme Anne Chain-Larché

Groupe Les Républicains

M. Pierre Cuypers

Groupe Les Républicains

M. Aymeric Durox

Groupe Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

M. Vincent Éblé

Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Mme Marianne Margaté

Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky

M. Louis Vogel

Groupe Les Indépendants – République et Territoires

Président du Sénat - Gérard Larcher



- Les Républicains 133 sièges
- Socialistes, Ecologistes et Républicains 64 sièges
- Union centriste 56 sièges
- Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants 22 sièges
- Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste Kanaky 18 sièges
- Les Indépendants République et Territoires
 18 sièges
- Ecologistes Solidarité et Territoires
 17 sièges
- Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen 16 sièges
- Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe 4 sièges

SPECTACLES SCOLAIRES



Comme à l'accoutumée, afin de célébrer les fêtes de fin d'année, la municipalité convie l'ensemble des élèves maternels et élémentaires à un spectacle de Noël de la troupe Scenoconcept, "le train postal de Noël" pour les maternels et "Welcome Maxi Circus" pour les élémentaires, à l'issue desquels la venue d'un illustre personnage est attendue pour la distribution des chocolats.

Au programme, monocycle, équilibre sur mapmonde, jonglage, contorsion, clown et bien d'autres encore.

ACTUALITÉ & VIE LOCALE

NOËL DES MOINS DE 3 ANS

A l'occasion des Fêtes de Noël, la Municipalité et le Père Noël donnent rendez-vous aux Pinois(e)s de moins de 3 ans non scolarisé(e)s pour remplir leurs souliers et émerveiller leurs petits yeux.



Le spectacle aura lieu le dimanche 10 décembre à la Salle Polyvalente. Les parents, frères et sœurs sont les bienvenus.



Au programme, Nina et les animaux de la forêt (marionnettes) préparent Noël en illuminant leur belle forêt avec la complicité de la bonne fée.

A cette occasion, les enfants pourront chanter "Dans la forêt lointaine", "Il court il court le furet", "Petit papa Noël" et autres ritournelles...

Durée: 30 mn

Spectacle sur réservation en mairie

ANIMATIONS DE NOËL



Petits et grands, venez nombreux célébrer les fêtes de fin d'année à l'occasion de nos traditionnelles animations de Noël, Place des Fêtes.

Vente de produits artisanaux, restauration sur place, vin chaud offert par la Mairie, déambulation de mascottes et plein d'autres surprises vous attendent.

N'oubliez pas de revêtir votre plus beau pull de Noël pour participer au concours qui aura lieu en fin de soirée.

Une seule date à retenir, le vendredi 08 décembre 2023 de 18h à 22h!

Le Père Noël sera également de la partie!



TRAVAUX AU FUTUR PÔLE SANTÉ

Comme vous avez pu le constater, le pôle santé continu son avancement. Le gros oeuvre (terrassement, fondations, raccordements externes) est réalisé presque en totalité.

L'ossature en bois est posée sur la dalle de béton, les menuiseries extérieures, et l'isolation des murs internes et externes sont également réalisées.

Un complexe d'étanchéité a été installé sur les toitures terrasses.

Pour finir, l'électricité et le chauffage sont réalisés en grande partie.

Livraison totale prévue courant 1er trimestre 2024.



REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

Dans le cadre de sa politique intercommunale en matière de protection et de valorisation de l'environnement, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit donc pour la CCPMF d'instaurer un système qui allie les avantages d'être moins coûteux, plus équitable dans son financement et davantage incitatif vis-à-vis de la réduction des déchets, la REOMI.

Ainsi dès janvier 2024, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative dite REOMI remplacera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Chaque foyer pinois recevra une facture en janvier et juin 2024 basée sur le nombre de personnes dans le foyer et non plus sur la valeur locative.

La facture est constituée :

 d'une part fixe qui tient compte de la composition du foyer et donne accès aux services de bases: accès au service gestion des déchets, l'accès aux services de déchetterie (18 m3 de déchets/an), l'accès au service collecte des encombrants (2 collectes de 3m3 via le portail dédié, votre identifiant étant indiquée sur la facture en blanc déjà reçu en 2023), le traitement des ordures ménagère (12 levées par an).



d'une part variable, calculée sur le nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères a été
collecté: accès supplémentaire au service de collecte des encombrants, l'ajustement au
service de déchetterie au-delà de 18 m3, l'ajustement du traitement des ordures ménagères
au-delà de 12 levées.

Afin de présenter ce dispositif, une réunion publique s'est tenue en mairie le jeudi 30 novembre dernier.

REVALORISATION DES BIODÉCHETS

Toujours dans un souci environnemental, la CCPMF met en place la collecte des biodéchets. La distribution d'un kit à biodéchets composé d'un bio seau, de 100 sacs kraft et un badge pour l'ouverture des bornes sera effectuée. Vous pourrez soit mettre le sac kraft dans le bio seau et y jeter vos déchets alimentaires ou alors, les jeter directement dans votre bio seau.

Cette collecte permet ainsi une diminution du nombre de levées des ordures ménagères passant à 12 et de faire diminuer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative tout en amortissant le coût du traitement de nos déchets dans un contexte inflationniste que nous connaissons tous.

Les bornes de collectes seront disposées dans le village (voir plan ci-dessous) près des emplacements à verre et/ou vêtements

Pour toute question sur une collecte spécifique, le contenu des bacs, un utilisateur autre qu'un ménage..., vous pouvez consulter le site de la CCPMF à http://www.cc-pmf.fr/en/rubrique-3/environnement





APRÈS LES FÊTES, QUE FAIRE DE MON SAPIN?



Le service technique de la commune collectera vos sapins devant votre domicile les lundis 8 et 22 janvier 2024.

Nous vous demandons de les sortir la veille au soir.

Quelques consignes : les sapins devront être défaits, sans sac à sapin, sans pied en métal et sans flocage (avec de la neige).

Ils seront broyés par le SMITOM, syndicat de traitement des déchets.

ENFANCE / JEUNESSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2023



Cette année a débuté avec de jolies surprises pour nos élèves, outre de nombreuses actions menées par l'ensemble de l'équipe éducative, les élèves de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont eu le plaisir d'apprendre que leurs classes allaient partir en janvier prochain en classe de découverte à Bellevaux en Haute Savoie. Les enfants auront accès à de nombreuses activités telles que ski alpin, promenades en raquettes, visite d'une fromagerie, construction d'un igloo, et bien d'autres surprises qui les attendent sur place.

La municipalité prend en charge le transport en autocar (6200 €) et une participation financière à hauteur de 172 € par élève. Afin d'aider à financer une partie du reste à charge pour les familles, les enseignantes et les parents d'élèves se sont mobilisés pour organiser diverses manifestations (telles que la vente de gâteaux ou encore la mise en place de tirelires dans les commerces de la commune), dont les bénéfices vont permettre de réduire le coût du séjour.

Un nouveau dispositif Plan Particulier de Mise en Sûreté dit PPMS plus performant a été installé dans l'ensemble des locaux de notre école. Les élèves ont eu courant novembre un exercice « alerte intrusion » afin de se familiariser aux bons réflexes.

La municipalité a reconduit en octobre dernier son action animée par un commandant de police pour alerter les élèves du CM2 sur les dangers d'Internet et le harcèlement scolaire. Cette séance a suscité un grand intérêt de l'ensemble des élèves.

Depuis la rentrée, les tarifs de restauration scolaire prennent en compte la situation des parents en fonction du quotient familial. Cette tarification est plus équitable pour l'ensemble des familles.

Le service de restauration scolaire, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative. Le temps du repas doit être pour l'enfant, un temps pour se restaurer et un temps pour se détendre, dans le respect de ses camarades et des agents chargés de son encadrement.

La fabrication des repas, leur distribution en liaison chaude est confiée à la société Convivio.

Sauf situations particulières, les enfants sont incités à goûter tous les aliments qui leur sont présentés pour apprendre à les connaître (éducation au goût).

Chaque année, 3 commissions menus sont organisées avec une diététicienne de la société Convivio. Au préalable à ces réunions de concertation, Alexandra (responsable de l'accueil de loisirs) organise avec un groupe d'élèves une étude des repas qui leur sont proposés pour les mois suivants. Ainsi les enfants donnent leurs avis, tout en étant cadrer pour apprendre les règles de l'équilibre des repas.

PÉRISCOLAIRE



Les enfants sont accueillis par un personnel qualifié dès leur scolarisation en petite section de maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité dans le cycle primaire en CM2. Face au succès de notre accueil de loisirs et aux effectifs sans cesse grandissant, nous avons été contraints de mettre en place des conditions d'inscription afin de répondre aux normes de fréquentation imposées par la Protection Maternelle et Infantile. Toutefois en cas d'imprévu justifié, les familles peuvent, dans la limite des places disponibles et à titre exceptionnel, déposer leur enfant.

Les activités proposées par nos animateurs offrent aux enfants des moments privilégiés pour l'acquisition de connaissances et leur épanouissement. Au travers des jeux les enfants sont amenés, en autre, à réfléchir, comprendre et participer à la transition écologique en maîtrisant mieux les effets de nos activités humaines du quotidien sur notre environnement. Une manière d'engager le comportement des enfants vers la réduction des déchets et d'appréhender les milieux naturels pour mieux les préserver.

La municipalité souhaite mettre en place un projet intergénérationnel avec des seniors désireux d'échanger, de partager des connaissances, d'entourer des ateliers ludiques tels que le tricot, la couture,

ENFANCE / JEUNESSE

la cuisine, le bricolage, le jardinage, la lecture de contes.... avec des groupes d'enfants de notre centre de loisirs. Ces moments d'échange et de partage bienveillants contribuent à l'enrichissement mutuel et s'inscrit dans le bien vivre ensemble, un thème cher à notre municipalité

Les compétences et talents de chacun sont les bienvenus. Si ce projet vous donne des idées et l'envie de vous engager à nos côtés, merci de vous faire connaître en laissant vos coordonnées à l'accueil de la mairie. Vous serez contacté afin d'étudier ensemble la mise en place de vos idées.

AIDES AUX FAMILLES



Cette année encore, c'est **plus de 100 familles pinoises** qui ont pu profiter d'une participation de la commune à hauteur de 1 805 € pour le séjour de 14 jeunes, 12 650 € pour les cartes imagine R de 121 adolescents et 120 € de bons d'achats qui seront remis à 4 bacheliers lors de la cérémonie des vœux.

FINANCES

DU COTE DES IMPOTS LOCAUX

LA TAXE FONCIÈRE

Cette année, les propriétaires ont pu constater une hausse de 7,13 % sur leur avis de taxe foncière. Cette augmentation est due à la revalorisation des bases réalisée par l'Etat.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne aussi bien les propriétaires d'un bien immobilier que ses usufruitiers. Elle s'applique aux propriétés bâties comme les maisons ou appartements, les parkings, les dépendances, les bateaux utilisés en point fixe...

Le mode de calcul de l'impôt associe plusieurs données :

- La base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, égale à la moitié de la valeur locative cadastrale de votre bien. Elle est calculée par l'Etat à partir des paramètres de votre habitation (localisation, année de construction, superficie, équipements, etc.), qui correspond au loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette base est revalorisée tous les ans par les services de l'Etat.
- Les taux d'imposition votés par les collectivités territoriales appliqués à la base d'imposition de votre habitation pour calculer le montant de la taxe foncière. Ils comprennent : la part communale, les taxes spéciales et pour la dernière année la taxe des ordures ménagères qui sera remplacée par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) mise en place en dès janvier 2024 et sortie de la taxe foncière 2024.

De son côté, le Conseil Municipal a respecté son engagement envers les pinois, en votant le maintien de son taux sur le foncier bâti à 35,02 % et ceci en dépit de l'inflation (coûts des énergies, augmentation des coûts des matériaux, des denrées alimentaires...). Ainsi, les charges supplémentaires ont été absorbées sur le budget communal sans impacter les foyers pinois.

LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1er janvier 2023.

Néanmoins, la taxe d'habitation reste due pour tous les locaux meublés occupés par :

- le propriétaire ou usufruitier, ou locataire lorsqu'il dispose du local comme résidence secondaire, c'est-à-dire un logement meublé (et ses dépendances) qui n'est pas sa résidence principale,
- les sociétés, associations et organismes privés, lorsque ces locaux ne sont pas soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- les organismes de l'État, des départements et des communes, ainsi que par les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance, lorsque ces locaux sont sans caractère industriel ou commercial.

De même, la taxe d'habitation sur les locaux vacants et la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

Si vous avez reçu un avis de taxe d'habitation à payer alors que vous n'auriez pas dû en recevoir un (s'il s'agit de votre résidence principale par exemple), vous pouvez formuler une réclamation auprès de votre service des impôts des particuliers. Cette réclamation peut être réalisée directement depuis la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur impots.gouv.fr, en sélectionnant le formulaire « Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt », puis sélectionnez « Ma demande concerne la taxe d'habitation ».

TRAVAUX ET CADRE DE VIE

POURSUITE DE L'ÉCLAIRAGE LED ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX



La rénovation de l'éclairage public amorcée en 2020, s'est prolongée en 2023 avec le **passage en LED** de l'éclairage public rue de Lagny.

Pour 2024, il est prévu de passer en éclairage LED la rue de Claye ainsi que la rue du Poirier aux Moines.

À la clé, un éclairage performant, plus écologique, avec des économies d'énergie pouvant dépasser 70 %.

La municipalité a également pratiquement terminé les enfouissements de réseaux, le dernier en cours étant celui de la ruelle de la Reculade.

Le double objectif étant de gagner en qualité, les travaux permettant d'optimiser la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf et souterrain, à l'abri des intempéries. Puis d'embellir l'espace public avec la disparition des réseaux aériens.

RÈGLEMENTATION HIVERNALE



Ramassage des feuilles et salage des trottoirs : quelles sont les obligations ?



Avec l'arrivée de l'automne et de l'hiver vient l'heure du ramassage des feuilles et du salage des trottoirs. Lorsque les conditions météorologiques le nécessitent, les riverains ont l'obligation de déblayer la neige et d'assurer le salage ou sablage en cas de verglas, mais aussi de ramasser les feuilles mortes devant leur domicile.

Cette opération doit s'effectuer devant l'habitation et jusqu'à la limite du trottoir. Attention à ne pas boucher les égouts pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

L'obligation s'impose :

- · aux propriétaires comme aux locataires de maisons individuelles,
- aux Syndics de copropriété agissant au nom du Syndicat des copropriétaires d'immeubles en copropriété,
- aux commerçants et artisans.

Le non-respect de la réglementation expose les contrevenants à 38 € d'amende. De plus, en cas d'accident la victime peut engager la responsabilité du contrevenant et saisir le tribunal compétent.

VOYAGE DES SÉNIORS EN ALSACE







Du 28 au 30 septembre derniers, nos seniors ont pu profiter de trois jours intenses et riches en découverte de cette magnifique région.

Depuis KIRRWILLER, où ils ont assisté au dîner spectacle du Royal Palace, à la visite des villages de RIQUEWIHR, de KAYSERSBERG, d'EQUISHEIM, en passant par l'incontournable route des vins, le séjour s'est déroulé dans une bonne ambiance et sous un beau soleil. Le voyage s'est terminé par les visites de COLMAR et de STRASBOURG.

Tous étaient ravis du séjour et en redemandent...







NOS ASSOCIATIONS ONT DU TALENT

JACKY GÉRARD, DOYEN DE L'AS LE PIN



À 82 ans, il est pour tous l'exemple du dépassement de soi. Jacky s'est initié au football dans la cour de l'école avec des balles en papier et en chiffons, sa passion pour ce sport, son bel esprit d'équipe, "sa grinta" lui a permis de réaliser un très beau palmarès :

- 1950, il a eu sa 1ère licence à l'US Lagny 6 années consécutives, Champion de Paris
- 1957, il a signé au stade Français 2 saisons de Gambardella et une année de réserve professionnelle
- 1964, il a gagné la coupe de Seine et Marne avec l'AS Chelles et a remporté la coupe de France SNCF
- 1973-1974, il a entrainé les joueurs à Annet-sur-Marne.
 En vétéran chez les + 35ans, avec une participation à 4 finales de coupe dont 3 victoires!

La saison 2002-2003, il prend sa première licence au club en + 45 ans. Depuis 2019, Jacky est licencié dans notre village avec l'équipe + 55 ans, et sur le terrain, il contribue à fédérer et à motiver son équipe.

Bravo Jacky!

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

VIE ASSOCIATIVE

Samedi 02 décembre 2023

Mardi 12 décembre 2023

Mercredi 03, jeudi 04, vendredi 05 janvier 2024

Mardi 09 janvier 2024

Dimanche 14 janvier 2024

Mardi 23 janvier 2024

Samedi 03 février 2024

Samedi 03 et dimanche 04 février 2024

Mardi 06 février 2024

Lundi 19, mardi 20, mercredi 21 février 2024

Mardi 27 février 2024

Soirée dansante - ADSS

Après-midi Jeux - Loisirs et Culture

Stage de danse classique - Petits Rats & Co

Après-midi Jeux - Loisirs et Culture

Compétition AS Gymnastique

Après-midi Jeux - Loisirs et Culture

Loto - AS Le Pin Villevaudé Football

Compétition AS Gymnastique

Après-midi Jeux - Loisirs et Culture

Stage de danse classique - Petits Rats & Co

Après-midi Jeux - Loisirs et Culture



VIVRE À LE PIN

DE NOUVEAUX AGENTS

Bienvenue à nos nouveaux agents qui ont rejoint la Mairie depuis quelques mois.

De gauche à droite :

Estelle GIARDINA Directrice Générale des Services, Sandrine LEGENDRE Affaires Générale, État Civil, CCAS, Mickael SZYSZKA Responsable du service technique et Annabelle ESTEBAN Associations, Évènementiel, Locations de salles



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Stella et Ethan DOCKX le 24/01/2023, Zakariya SAHRAOUI le 01/02/2023, Lysaé LEVIAUX le 07/02/2023, Hugo MATOS le 01/04/2023, Ameli OLENIUK le 18/04/2023, Andrea RICHARD le 12/07/2023, Alma (F) RUSTICI le 13/07/2023, Alessio FANCESCHELLI le 18/09/2023, Adélia BESNIER DA COSTA le 15/10/2023, Ella BOUDAOUD le 18/10/2023



MARIAGES



Mr KADI Abdelkrim et Mme LEFEVRE Fanny le 04/03/2023, Mr MITYAS Stéphane et Mme PORTELA Sabrina le 20/05/2023, Mr MORIS Thierry et Mme HERGOUALC'H Muriel le 10/06/2023, Mr RIVET Damien et Mme AYDIN Théodora le 29/07/2023, Mr MONTOYA Bastien et Mme KOUNOUGOUS Orlane le 29/07/2023, Mr ROYER Yoan et Mme VERVOORT Chloé le 09/09/2023, Mr SILVA DE SOUZA Abediel et Mme DA SILVA ARGAO Olinda le 23/09/2023, Mr ÉTIÉVANT Dominique et Mme PAINGAULT Sylvie le 30/09/2023, Mr GAMEIRO Antony et Mme AIRES Laura le 21/10/2023

INFOS MAIRIE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Fermée le mercredi matin

Toute l'actualité également sur https://mairiedelepin.fr/

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 07 décembre 2023 à 19h en salle du conseil en mairie

PERMANENCES FRANCE SERVICES

À compter du 01 janvier 2024, Mme MARCHAND vous accueille les jeudis de 9h à 12h.

Pour terminer l'année, elle sera présente le **jeudi 30 novembre** et le **mardi 12 décembre 2023 de 9h à 12h.**

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
11	8	14	11		13
25		28	25	23	27



UN NOUVEL OUTIL D'INFORMATION : PANNEAU POCKET

Depuis septembre dernier, la Mairie s'est équipée d'un nouveau moyen de communication pour toucher le plus grand nombre d'entre vous.

Il s'agit de l'application Panneau Pocket.

Elle permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Simple et gratuite, n'attendez plus et téléchargez-la, elle changera votre quotidien!



